



**Alliance
programme de soutien aux artistes**

**Guide de l'artiste : Accompagnement jumelé en danse
CAM + MAI
2019–2020**





Guide de présentation de demandes

Descriptif du programme

Accueillant entre 10 et 15 artistes, collectifs et compagnies par année, **Alliance** offre aux participant.e.s un appui à la coordination de projets, ainsi qu'une allocation spéciale qui sert à couvrir une large gamme de services liés à leurs besoins créatifs et professionnels.

Alliance soutient les artistes qui créent dans des conditions de marginalité et qui poursuivent des démarches artistiques hybrides, rigoureuses et pertinentes sur le plan interculturel. Le programme est destiné aux artistes en début de carrière, aux artistes plus âgés (55 ans et plus) et à tous.tes celles et ceux qui cherchent à prendre leur place dans le milieu artistique de la ville.

Nous encourageons des propositions des membres des minorités visibles et invisibles, y compris les artistes sourds et en situation de handicap, des membres de la communauté LGBTQQIP2SAA, des artistes racisé.e.s, des artistes récemment immigré.e.s et des artistes autochtones (Premières Nations, Inuit, et Métis).

Un programme, trois volets

Le programme Alliance comprend trois volets : le programme général, les accompagnements jumelés, et les appuis ponctuels. Ce guide présente les directives relatives à l'**accompagnement jumelé en danse CAM + MAI**.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le **programme général** et/ou les **appuis ponctuels**, ces volets ont des directives distinctes, les deux disponibles sur le site web du MAI.

Les candidat.e.s qui déposent une demande dans ce volet sont libres de déposer des demandes dans d'autres volets aussi (une demande par volet maximum).



Accompagnement jumelé en danse CAM + MAI

Fruit d'un partenariat entre le Conseil des arts de Montréal et le MAI, cet accompagnement jumelé offre un éventail de services à un.e chorégraphe (ou collectif de chorégraphes) issu.e de la diversité culturelle qui vise leur reconnaissance et leur dépassement.

Date limite

30 juin 2019

Annonce des résultats

Fin septembre 2019

Tous.tes les candidat.e.s recevront une réponse, quel que soit le résultat de leur demande.

Formulaire de demande

Accompagnement jumelé en danse CAM + MAI :

<https://form.iotform.com/91377936397273>

Consultez **Annexe B** pour un aperçu du formulaire de demande

Nature de l'aide

Nature de la contribution du Conseil :

- Le prêt gracieux des studios de répétition du Conseil des arts de Montréal pour 100 heures de création (valeur de 1 600 \$);
- Le versement d'une allocation maximale à un.e conseiller.ère artistique de 3 000 \$ pour un minimum de 60 heures;
- L'allocation d'une bourse de création de 5 000 \$

Nature de la contribution du MAI :

- Un soutien personnalisé à la coordination du projet;
- Une allocation spéciale d'entre 5 000\$ et 10 000\$ (consultez Annexe A pour plus d'informations sur les allocations du MAI ainsi que les dépenses admissibles et inadmissibles) ;
- Une résidence technique de 5 jours dans le théâtre du MAI;
- La participation à la programmation du MAI pour au moins une représentation de l'œuvre créée.



Autres modalités

L'aide accordée est ponctuelle et non récurrente. Un.e seul.e chorégraphe, collectif ou organisme en danse bénéficiera de ce programme.

L'artiste (ou le/la responsable du collectif) retenu.e réservera à partir du site internet des locations de studios du Conseil <https://www.artsmontreal.org/fr/artistes/location>, 100 heures entre le début septembre 2019 et la fin juin 2020, en lien avec les dates de représentations offertes par le MAI. Le/la chorégraphe est soumis aux mêmes politiques de location que les usagers payants.

Les candidat.e.s dans leur demande devront faire mention d'un.e conseiller.ère artistique qui accompagnera la réalisation du projet de création. Le Conseil des arts devra approuver la candidature du/de la conseiller.ère artistique. Si elle s'avérait inadéquate, le Conseil verra avec l'artiste à trouver un.e conseiller.ère qui satisfasse les deux parties. Le/la conseiller.ère artistique attribuera minimalement soixante heures de travail en studio durant la période de septembre 2019 à fin juin 2020.

Critères d'admissibilité

Ce projet s'adresse aux chorégraphes indépendant.e.s ou en compagnie, et aux collectifs de chorégraphes issu.e.s de la diversité culturelle¹ qui déposent une demande dans le cadre d'Alliance – programme de soutien aux artistes du MAI

Les candidat.e.s doivent nécessairement :

- Être professionnel.le.s²
- Être issu.e.s d'une communauté culturelle, des minorités visibles;³
- Détenir la citoyenneté canadienne ou être résident.e permanent.e;

¹ Veuillez consulter le glossaire du CAM pour la définition de « diversité culturelle » : <http://www.artsmontreal.org/fr/glossaire>

² Artiste professionnel.le : un.e artiste professionnel.le – qu'il ou elle soit autodidacte ou qu'il ou elle ait obtenu une formation académique – a acquis l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de sa pratique personnelle, tout en étant reconnu.e comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique). Il/elle crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu'il/elle réalise.

³ Veuillez consulter le glossaire du CAM pour les définitions de « communauté culturelle », « minorité visible » employées dans ce contexte : <http://www.artsmontreal.org/fr/glossaire>



- Avoir une pratique en danse autre que le ballet et la danse contemporaine occidentale⁴;
- Être domicilié.e.s sur le territoire de l'île de Montréal.

Sont inadmissibles :

- Les regroupements d'artistes et les associations professionnelles
- Les organismes voués à l'enseignement, à l'éducation ou à la formation professionnelle
- Les organismes publics, parapublics mandataires des gouvernements et des corporations municipales
- Les organismes à but lucratif ou entreprises immatriculées en tant que société en nom collectif
- Les collectifs enregistrés en nom collectif ou à but lucratif
- Les organismes en employabilité
- Les projets déjà réalisés
- Les projets déjà soutenus par un autre programme du Conseil des arts de Montréal

Évaluation des demandes

Les demandes seront évaluées par un comité composé de représentants du Conseil des arts de Montréal et du MAI, selon les critères suivants :

Qualité artistique : 70 %

Contribution au développement disciplinaire : 15 %

Gestion du projet et administration : 15 %

Versement de la bourse de création et de l'allocation du Conseil au/à la conseiller.ère artistique

Le montant de l'allocation au/à la conseiller.ère artistique sera versé au chorégraphe qui aura la charge de rémunérer le/la conseiller.ère artistique en

⁴ À titre d'exemple, les chorégraphes œuvrent en danse urbaine, flamenco, bharata natyam, gigue, baladi, etc. Toutefois, leurs démarches s'inscrivent dans une perspective de contemporisation de ces pratiques ou de métissage.



deux versements, le premier de mille cinq cents dollars (1 500 \$) à mi-parcours du projet et le deuxième de mille cinq cents dollars (1 500 \$) à la fin du projet, et, dans les deux cas, après la présentation d'une facture du/de la conseiller.ère artistique au Conseil.

La bourse de création sera octroyée en deux versements, un en début de projet de quatre mille dollars (4 000 \$) et l'autre de mille (1 000 \$) à la fin du projet à la remise du rapport final.

Obligations des chorégraphes

L'artiste bénéficiaire de ce programme d'accompagnement jumelé s'engage à :

- S'adjoindre les services d'un conseiller artistique professionnel;
- Planifier les horaires de résidence à l'avance;
- Respecter les horaires prévus des résidences de création;
- Respecter les normes de visibilité du Conseil des arts de Montréal et du MAI;
- Entretenir un lien régulier et transmettre un rapport final au chargé de projets – tournées et résidences du Conseil dans les trois mois qui suivent la fin du projet.

Le fait d'encaisser la subvention constitue pour le chorégraphe, l'organisme ou le collectif un engagement à réaliser les activités visées par ladite subvention et à respecter les conditions qui s'y rattachent.



En quoi consiste une demande ?

- ✓ Biographie d'artiste (ou historique du collectif ou de la compagnie)
- ✓ Démarche artistique
- ✓ Description détaillée de votre proposition de soutien
- ✓ Description de la dimension interculturelle de la pratique et/ou projet
- ✓ Échéancier
- ✓ Budget
- ✓ Curriculum vitae du candidat et des collaborateurs.trices impliqué.e.s dans le projet
- ✓ Documentation d'activités et réalisations passées et/ou actuelles

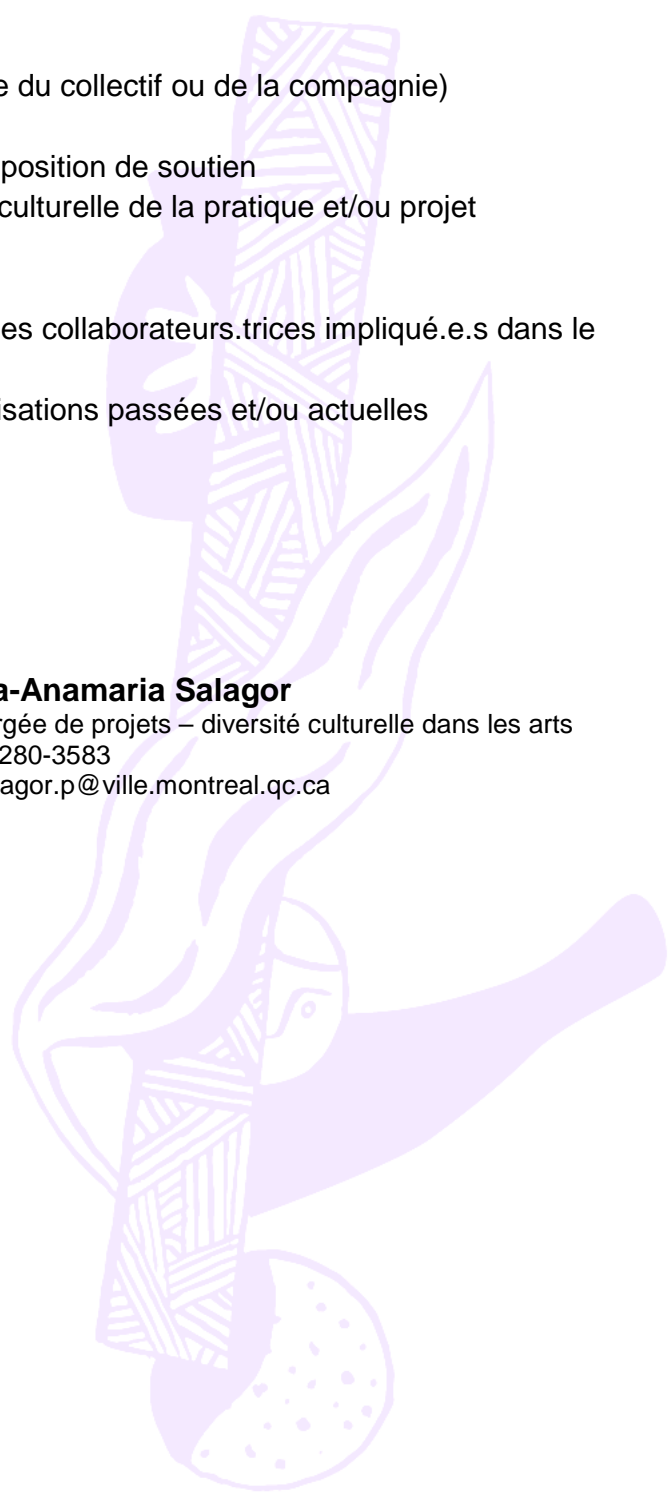
Renseignements supplémentaires

Sylviane Martineau

Conseillère en danse
514-280-3587
smartineau.p@ville.montreal.qc.ca

Iulia-Anamaria Salagor

Chargée de projets – diversité culturelle dans les arts
514-280-3583
iasalagor.p@ville.montreal.qc.ca





Annexe A

Allocations du MAI

Modalités

L'artiste bénéficiaire de cet accompagnement jumelé reçoit une allocation spéciale du MAI. Cette allocation sert à couvrir les services pertinents demandés par le/la candidat.e.

D'une valeur de 5 000 \$ à 10 000 \$, cette allocation est proposée en supplément à l'appui offert par le CAM – une allocation de 3 000 \$ pour couvrir les frais d'un.e conseiller.ère artistique et une bourse de création de 5 000 \$.

Les candidat.e.s doivent indiquer comment ils/elles souhaitent utiliser l'allocation du MAI dans leur proposition et leur budget, au moment de faire une demande au programme. Cette allocation sert à couvrir des frais d'activités et services qui aideront à l'artiste à avancer dans sa pratique artistique et à confronter des obstacles à leur pleine participation dans le milieu.

La fourchette d'activités et services qui peuvent être couverts par ces allocations est très large. Toutefois, certaines restrictions s'appliquent.

Dépenses admissibles

Formation artistique et compétences professionnelles
✓ Frais d'un atelier ou formation
✓ Honoraires (mentors et/ou conseiller.ères)
✓ Acquisition de logiciels et d'autres outils technologiques étroitement en lien avec la formation du/de la candidat.e
✓ Frais de rédaction, traduction, et/ou révision
✓ Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention
Recherche et création artistique
✓ Honoraire d'un.e mentor
✓ Honoraire d'un.e responsable logistique ou technique
✓ Honoraires pour l'encadrement d'un.e conseiller.ère en dramaturgie, répétiteur.trice, œil extérieur.e, directeur.trice de production, directeur.trice technique ou logistique, sonorisateur.trice, compositeur.trice, éclairagiste ou vidéaste, ou autre collaborateur artistique
✓ Honoraire pour l'encadrement à la production et coordination de publications
✓ Location d'un atelier
Communication du projet et savoir-faire administratif
✓ Frais liés à la création ou mise à jour d'un site web



✓	Frais de rédaction, traduction, et/ou révision
✓	Encadrement d'un.e relationniste de presse
✓	Soutien pour la constitution légale d'une compagnie ou entreprise culturelle et pour la rédaction de documents corporatifs
✓	Consultation ou aide à la rédaction d'une demande de subvention
✓	Consultation ou aide à la création d'un budget

- Les candidat.e.s sont libres de proposer d'autres services, à condition que ces services aident à éliminer des obstacles liés à leur pleine participation dans les arts.

Dépenses inadmissibles

Sont inadmissibles les dépenses suivantes	
✗	Tout paiement direct à l'artiste
✗	Cachets pour les répétitions et performances
✗	Location des espaces commerciaux, coûts des services commerciaux (tels service internet, téléphone, électricité, etc.)
✗	Frais reliés à des campagnes de financement du projet
✗	Coûts de subsistance, de déplacement, d'hébergement
✗	Frais de production : par exemple, matériel technique; matériel de peinture et sculpture (toile, peinture, etc.); matériel de création de décors et de costumes, achat d'instruments musicaux, etc.



Annexe B

Aperçu : formulaire d'inscription – Accompagnement jumelé en danse CAM + MAI

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel. Vous devez remplir le formulaire en ligne pour présenter une demande.

Alliance – Accompagnement jumelé en danse CAM + MAI

Date limite: 30 juin à 23 h 59

Les champs suivis d'une étoile (*) sont requis.

Inscription

- Prénom et nom *
- Genre (Mme/M./autre – *champ libre*) *
- Langue de correspondance préférée (français/anglais) *
- Type de demande (individu/collectif/compagnie artistique) *
- Nom de la compagnie ou du collectif (le cas échéant)
- Âge de la compagnie ou du collectif (le cas échéant)
- Adresse et téléphone du candidat ou du coordonnateur du projet *
- Arrondissement *
- Courriel *

Renseignements sur le/la candidat.e

- Biographie de l'artiste OU historique du collectif (350 mots) *
- Démarche artistique (350 mots) *

Description détaillée de la demande de soutien

- Description succincte (indiquer en quelques mots les raisons principales qui vous incitent à présenter une demande) (35 mots) *
- Valeur de l'allocation demandée (entre 5 000 \$ et 10 000 \$) *
- Description détaillée de votre proposition de soutien (1 000 mots) *

Veillez détailler votre demande de soutien en indiquant notamment le projet sur lequel vous souhaitez travailler, le type ou les types de soutien que vous sollicitez, et l'incidence que ce soutien aura sur votre pratique et carrière artistique. Nous vous invitons aussi à justifier vos choix de services et de mentors, conseillers.ères et collaborateurs.trices (ex. pourquoi souhaitez-vous travailler avec les personnes que vous avez choisies ?)



- Description de la dimension interculturelle de votre pratique et/ou du projet (300 mots) *

Comment votre pratique en danse est-elle non occidentale ou un hybride entre danses non occidentales et occidentales ?

Échéancier

CHOISIR UN FICHIER *

Type de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx

Présentez le déroulement de votre projet sous forme abrégée (incluant le début et la fin d'activités d'appui). Comment s'étalera votre projet dans le temps, incluant vos activités de soutien ?

Budget et CV's

- Curriculum vitae du/de la candidat.e et des collaborateurs.trices impliqué.e.s dans le projet *

TÉLÉCHARGEZ MULTIPLES FICHIERS

Type de fichiers permis : pdf, doc, docx

Veillez télécharger votre curriculum vitae, ainsi que les CVs de vos mentors et collaborateurs.trices proposé.e.s. Si vous n'avez pas encore identifié certaines de ces personnes, veuillez utiliser la section intitulée « Description détaillée de votre proposition de soutien » pour décrire le type de personne ou compétence que vous recherchez.

- Budget du projet *

CHOISIR UN FICHIER

Type de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx

*Chaque candidat.e doit fournir un budget qui présente les dépenses liées à son projet. Veuillez indiquer si le MAI sera la seule source de soutien financier, ou si vous prévoyez avoir un appui d'autres sources de financement (confirmées ou en attente). **Avez-vous des doutes concernant la préparation d'un budget pour ce programme ? Deux budgets types sont disponibles dans le formulaire d'inscription en ligne.***

- Allocation demandée au MAI *

Quel est le montant de l'allocation que vous souhaitez recevoir du MAI afin de poursuivre vos activités ? (En plus de ce montant offert par le MAI, l'accompagnement jumelé CAM + MAI offre à l'artiste une allocation du Conseil de 3000\$ pour couvrir les frais d'un conseiller artistique ainsi qu'une bourse de création du Conseil de \$5000.)



Documentation

- Liens web

Sites web personnels, Soundcloud, Tumblr, Instagram, Myspace, etc. Si vous n'avez pas des sites web à partager, vous pouvez simplement laisser ces champs vides.

- Autres documents

TÉLÉCHARGEZ DES FICHIERS

Types de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx, csv, txt, rtf, html, zip, mp3, mp4, m4v, wma, mpg, flv, avi, jpg, jpeg, png, gif, mov

Taille maximale par fichier : 5 Mb. 15 fichiers maximum

Gros fichiers (excédant 5 Mb, ex. fichiers vidéo et certains dossiers de documentation en format PDF)

Nous ne pouvons pas accepter le téléchargement direct de fichiers qui dépassent une taille de 5 Mb. Pour partager ces fichiers avec nous, veuillez les télécharger vers un service tiers (ex. Google Drive, Dropbox, YouTube, Vimeo); vous pouvez ensuite nous fournir, dans un seul document, le(s) URL(s) ainsi que le(s) mot(s) de passe pour visionner vos documents en ligne.

Renseignements

Pablo Rodriguez

Coordonnateur, engagement artistique et public

engagement@m-a-i.qc.ca

514-982-1812 ext. 225